



THEMATIQUE :

La sécurité, secteur Biscarrosse – Plage et lac

fiche information N° 01- 1

Objet de la thématique : ***la Sécurité Publique***

Objectif de la fiche information: informer les habitants de Biscarrosse-Plage et du lac sur le déroulement de la surveillance générale durant la saison estivale et toute l'année afin de garantir la sécurité publique et prévenir toute infraction pouvant être commise (contraventions, délits, crimes)

Partenaires concernés : Gendarmerie Nationale, Police Municipale

Sommaire :

- 1) Présentation des services
- 2) Les missions de chacun
- 3) Organisation (matériel – personnels – saison estivale)
- 4) Informations diverses

1) Présentation des services

-La Gendarmerie

Il existe à Biscarrosse 3 unités de services de Gendarmerie :

-la Brigade Territoriale. A Biscarrosse, est installée la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui regroupe l'ensemble des brigades voisines, sous l'autorité de la Compagnie basée, elle, à Parentis-en-Born.

-la Brigade motorisée. Comme son nom l'indique, cette unité est spécialisée sur les délits routiers en particulier, et est compétente sur toutes les communes avoisinantes. Il s'agit des gendarmes se déplaçant en moto ou en véhicule.

-la Gendarmerie de l'Armement: Cette unité est basée à l'intérieur du C.E.L.M. et est chargée de la sécurité dans l'enceinte de cette base.

-La Police Municipale

Le service à l'année de Police Municipale est basé à Biscarrosse-Ville et compte 8 Policiers titulaires et 2 personnels administratifs. Ces agents sont compétents sur l'ensemble du territoire communal, bourg, lacs, plage. Ils sont sous l'autorité administrative directe du Maire et juridiquement sous l'autorité du Procureur de la République.

2) Missions de chacun des services

la Gendarmerie Nationale : ce service s'occupe de traiter les affaires judiciaires (vols, effractions, outrages, incivilités, atteintes aux biens et aux personnes, accidents, alcoolémie, trafics en tous genres, économie souterraine, recel...) Les gendarmes enregistrent les plaintes des administrés qu'ils traitent directement, sous l'autorité du Procureur de la République. Ce service est basé à Biscarrosse-Ville, 100 avenue Guillaumet.

La Brigade motorisée : Ces personnels ont pour missions de faire respecter les règles de conduite et du code de la route. Ils sont donc compétents pour tout ce qui concerne les délits routiers (vitesse excessive, stationnement, alcoolémie, défaut de permis, défaut du port de la ceinture, téléphone au volant, non conformité des véhicules, défaut d'assurance, défaut de contrôle technique...) Ils sont également amenés à effectuer des régulations de circulation lors d'accident ou autre incident.

Ce service est basé à Biscarrosse-Ville, 100 avenue Guillaumet.

La Gendarmerie de l' Armement : Ce service est chargé de la sécurité dans le Centre d'Essais des Landes et de Lancement de Missiles. Il est donc positionné à l'intérieur de la base. Pour autant, ces Gendarmes peuvent également être amenés à intervenir épisodiquement sur le secteur de Biscarrosse-Plage. Ils sont également compétent sur la plage et sur le cordon dunaire intégrés dans la base.

La Police Municipale : Ce service a pour mission la surveillance publique en général, à savoir : patrouilles d'îlotage pédestres ou portées, la maîtrise du stationnement, les incivilités, les divagations d'animaux, l'affichage sauvage, les dépôts sauvages de déchets, le camping sauvage, la Police des lacs, la Police de l'environnement (forêts, dunes, plages), la Police Funéraire, sécurité lors de fêtes et cérémonies, nuisances diverses (sonores, voisinage)...

De façon plus générale ces agents sont là pour faire respecter les arrêtés municipaux de quelque nature qu'ils soient.

La Police Municipale effectue d'autres missions plus administratives : gestion des objets trouvés, licences de boissons, rédaction des arrêtés municipaux, réponses aux doléances, Opération Tranquillité Vacances (surveillance des habitations en absence de leur propriétaire)...

Ce service est basé près de l'Hôtel de Ville, 81 avenue du 14 juillet.

3) Organisation (matériel – personnel – saison estivale)

En terme d'organisation, il va de soi que tous ces services collaborent étroitement pour une efficacité optimale. C'est ainsi que, tel que décrit auparavant, chaque service possède son domaine de compétence bien précis, pour autant des contacts étroits sont régulièrement établis et les échanges d'information sont mis en place assurant ainsi les meilleurs résultats possibles.

Le matériel : Il est bien évident que chaque service possède tout le matériel nécessaire afin de mener à bien ses missions : moyens de transmissions, véhicules, armement...

Le Matériel des services de Gendarmerie est à la charge de l'Etat, celui de la Police Municipale à la charge en intégralité de la commune.

L'aspect spécifique de la région, et la configuration environnementale impose bien entendu la dotation de matériel adapté : véhicules tout-terrain, motos tout-terrain, unités nautiques.

Le personnel : Les personnels de Gendarmerie (Nationale, B.M.O. et Armement) sont gérés par leur hiérarchie. La Communauté de Brigade est commandée par un Capitaine de carrière soutenu par des adjoints. La compagnie de Parentis en Born est commandée elle, par un Commandant. Cette même structure possède plusieurs entités : La brigade de recherches (B.R.) et le peloton de surveillance et d'intervention (P.S.I.G.)

Les personnels de Police Municipale, sont recrutés eux, directement par le Maire. C'est lui qui décide du nombre d'agents, des nominations et avancements de grade. Le service de Police Municipale est commandé par un Chef de service de carrière secondé par 2 adjoints.

La saison estivale : Il va de soi qu'en période estivale, les services de sécurité sont très nettement renforcés afin de faire face à l'afflux de population et contenir les nuisances qui en découlent.

Les services de Gendarmerie sont renforcés par une quarantaine de personnels : Gendarmes départementaux, réservistes, brigade équestre, et escadron de Gendarmerie Mobile. Les Gendarmes Mobiles en particuliers, sont activés en journée, mais plus particulièrement la nuit, jusqu'à environ 7h du matin. Ils sont basés sur Biscarrosse-Plage. Ce personnel est plus particulièrement dévoué au maintien de l'ordre et à la sécurité générale sur la station. A noter que depuis plusieurs années, et pour des raisons d'organisation administrative, il n'y a plus de poste de Gendarmerie ouvert au public à Biscarrosse-Plage.

Le service de Police Municipale est renforcé en saison de 20 à 25 Policiers : Agents de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) ou Assistants Temporaires de Police Municipale (A.T.P.M). Ils ont pour missions de seconder les Policiers Municipaux titulaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ils assurent en outre une Police de proximité par le biais de nombreuses patrouilles pédestres ou en V.T.T. Ils interviennent principalement en journée (maîtrise du stationnement, incivilités, dégradations...) et en première partie de soirée, le relais étant pris alors ensuite par les personnels de Gendarmerie Mobile.

Durant tous les jours de la saison estivale, la Police Municipale effectue des patrouilles nautiques sur le lac nord à l'aide d'une vedette rapide afin de sanctionner les infractions nautiques et sécuriser les usagers du lac. Enfin, les Policiers Municipaux interviennent sur la sécurisation des parkings du lac nord afin d'intervenir sur tout incident: abus de stationnement, vols, enfants égarés...

La Police municipale active un poste saisonnier durant toute la saison estivale de 10h à 0h, à Biscarrosse-Plage, Place Dufau.

Il faut rajouter à ce dispositif la présence (en soirée et de nuit) des médiateurs sociaux qui sont chargés de la régulation des groupes de personnes en quête de divers besoins (festifs ou autres) et permet ainsi une prévention affirmée face à toute délinquance potentielle. Il va de soi que ce personnel est en étroite liaison avec les services de secours ou de sécurité.

4) Informations diverses

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale interviennent dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.). Cette instance, instaurée en 2000, a pour but de rassembler tous les services touchant aux problèmes de sécurité, ceci, afin de dégager les grandes orientations de la politique sécuritaire sur la commune. Elle prévient les risques de dérives de certains jeunes et permet de mettre en place des outils propres à trouver des solutions en la matière.

De plus, durant la saison estivale, est activée le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.). Cette instance est une entité du C.L.S.P.D. et rassemble les acteurs locaux,(de Biscarrosse-Plage principalement) , elle se réunit durant la saison une fois par semaine afin de faire le point sur la situation passée et actuelle et envisager les jours à venir selon les événements prévus. Ces deux structures sont placées sous l'autorité du Maire.

Les services de Gendarmerie sont opérationnels 24h/24h et les bureaux sont ouverts au public de 8h à 12h et 14h à 18h les jours de semaine, et de 9h à 12h et 15h à 18h les dimanches et jours fériés.

Pour joindre la Gendarmerie locale, il convient de composer le 05.58.82.53.70 aux heures d'ouverture et le 17 en dehors des heures ouvrables ou vous tomberez sur le Centre Opérationnel de Gendarmerie (C.O.G.) de Mont de Marsan qui vous mettra en relation localement avec un Gendarme de planton.

La Police Municipale est joignable au 05.58.83.40.45 aux heures ouvrables, en dehors de celles-ci, il convient de composer le 17 (Gendarmerie) qui est en relation avec le service.
